Département de HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE MIEUSSY

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE

Secteur de Mieussy

"Certifié conforme par la Maire et annexé à la délibération d'approbation de la modification N°1 du P.L.U. en date du 17 juillet 2014"

Le Maire,
M. Régis FORESTIER

N° DE PIECE :	PROCEDURES			
	REVISIONS		MODIFICATIONS	
	N°	Approuvée le	N°	Approuvée le
ECHELLE : 1 /5000				

CONCEPTION	CARTOGRAPHIE	
Murat CONORD-CARDE Charlyne DEVOUASSOUX Architecte Urbaniste - Juriste 20a, Chemin du Pertay 74190 PASSY	Cabinet Aspentage 45, rue de la République 74700 SALLANCHES	Plan régulier Parcellaire : système RGF93 cc46

Origine cadastrale © Diffusion RGD 74 - Reproduction interdite

LEGENDE

ZONES URBAINES

Ua	Zone de centre bourg
Ua1	Secteur d'habitation plus dense du centre bourg
Ub	Zone d'extension de hameau
Ubc	Secteur d'extension de hameau raccordé à l'assainissement collectif
Uc	Zone d'habitat résidentiel
Ucc	Secteur d'habitat résidentiel raccordé à l'assainissement collectif (secteur zone Uc)
Uh	Zone de hameau (ancien Ubg)
Ue	Zone d'équipements publics
Ux	Zone artisanale

ZONES D'URBANISATION FUTURE

AU	Zone d'urbanisation future
AUa	Future zone Ua
AUb	Future zone Ub
AUbc	Future secteur Ubc
AUc	Future zone Uc
AUcc	Future secteur Ucc
AUat	Développement touristique de Sommand (UTa)
AUat1	Développement touristique de Sommand (UTa)
AUbt	Développement touristique de Sommand (UTa)
AUct	Développement touristique de Sommand (UTa)

ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

A	Zone agricole
Ac	Secteur agricole construit
Acp	Secteur agricole construit patrimonial
N	Zone naturelle
Nds	Secteur d'hôtelier et d'activités sportives
Nsl	Secteur de sports et loisirs
Nc	Secteur naturel construit
Nh	Secteur humide
Np	Secteur naturel patrimonial
Ndrm	Secteur de dépôt de matériaux

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Espace boisé classé au titre de l'article L.130.1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour équipement public
- 2 — Numéro d'emplacement réservé
- 16 — Largeur de plateforme
- Servitude pour logements aidés - 100% de la SHON affectée à des logements aidés au titre de l'article L.123-2.b du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole patrimonial au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Verger au titre de l'article L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères et ripisylves repérées au titre de l'article L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments patrimoniaux repérés au titre de l'article L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre du domaine skiable
- Remontée mécanique

Communes limitrophes : Commune d'Onnion, Commune de Saint-Jeoire, Commune de Marignier, Commune de Taninges, Commune de Sixt-Fer-à-Cheval, Commune de Samoëns, Commune de Morillon, Commune de Verchaix, Commune de Châtillon-sur-Cluses, Commune de Cluses, Commune de Scionzier, Commune de Nancy-sur-Cluses

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Designation	Beneficiaire
1	Aménager un lieu de festivités à caractère public (stationnements et vocation piétonne)	Commune
2	Elargissement du CD 902 au lieu-dit MESSY à 8m de plate-forme	Commune
3	Aménagement du CD 286 (Le Bé de Mieussy-les-SCM jusqu'à la limite communale avec ONNION	Commune
3a	Aménagement d'un carrefour sur le CD 907	Commune
3b	Elargissement du CD 286 à 7 m de plate-forme, au lieu-dit QUINCY	Commune
3c	Rectification du CD 286, à 7 m de plate-forme, au lieu-dit SUSNAZ	Commune
4a	Etalard	Commune
4	Etalard	Commune
5	Aménagement de la VC n° 206, à 7 m de plate-forme - Au CD 286 (lieu-dit MESSY) au CD 286 (au lieu-dit LES	Commune
6	Aménagement d'un VC, à 7 m de plate-forme au lieu-dit CHAMOZ	Commune
7	Aménagement de la VC n° 207, à 7 m de plate-forme, au CD 907 jusqu'au lieu-dit LE TATTE (Route de la Chapelle)	Commune
8	Aménagement de la VC n° 208, à 7 m de plate-forme, au lieu-dit LES PLACETS	Commune
9	Aménagement de la VC n° 211, à 7 m de plate-forme, au CD 286 (au lieu-dit PLEVAZ)	Commune
10	Aménagement de la VC n° 262, à 6 m de plate-forme, de la VC n° 7 (lieu-dit GEISSY) jusqu'au lieu-dit BEELLE	Commune
11	Aménagement de la VC n° 270, à 7 m de plate-forme, de la VC n° 207 (lieu-dit LE VIEUX) jusqu'au lieu-dit ARBOIS DU SAS	Commune
12	Aménagement de la VC n° 278, à 7 m de plate-forme, de la VC n° 207 (lieu-dit PRE DE Lay) jusqu'au lieu-dit ARBOIS DU TEIN- MAY	Commune
13	Aménagement de la VC n° 4, à 7 m de plate-forme, du CD 286 (lieu-dit CHAMOZ) jusqu'au lieu-dit LA PLAGNE	Commune
14	Aménagement d'une VC de 7 m de plate-forme du CD 286 (lieu-dit LE CHAMOZ)	Commune
15	Aménagement de la VC n° 209, à 7 m de plate-forme, du CD 286 (lieu-dit LES PLACETS) jusqu'au lieu-dit LE TOVAREE	Commune
16	Aménagement de la VC n° 211, à 7 m de plate-forme, du CD 286 (lieu-dit LES PLACETS) jusqu'au lieu-dit CHEZ-GUY	Commune
17	Aménagement de la VC n° 152, à 7 m de plate-forme, du CD 286 (lieu-dit VIGET) jusqu'au lieu-dit LE JOURDIN	Commune
18	Aménagement de la VC n° 8, à 7m de plate-forme, du CD 286 (lieu-dit Pralay) jusqu'au lieu- dit LA CRET	Commune
19	Création de la zone d'habitation (ex01)	Commune
20	Contour de la zone d'activité (ex04a) de lieu-dit Sous les Tuve	Commune
21	Cimetiere du cimetiere	Commune
22	Création d'un emplacement réservé pour un parking public	Commune
23	Création d'un espace public (parking) dans le centre bourg	Commune
24	Création d'un parking sud-ouest de la mairie	Commune
25	Etalard	Commune
26	Aménagement d'un VC, à 5m de plate-forme au lieu-dit LOY	Commune
27	Aménagement d'une VC, à 5 m de plate-forme, au lieu-dit MOLLY-LUTTAZ	Commune
28	Elargissement d'une VC à de plate-forme de l'accès à la mai (ETA TUNCHETZ	Commune
29	Aménagement d'une VC, à 5m de plate-forme, au lieu-dit SOMY	Commune
30	Etalard	Commune
31	Aménagement d'une VC d'1 à 5 de plate-forme au lieu-dit MONOT SUY	Commune
32	Aménagement d'une VC d'1 à 5 de plate-forme au lieu-dit SECONDAZ	Commune
33	Aménagement de la VC n° 277, d 5 m de plate-forme, au lieu-dit LA GRANGE	Commune
34	Aménagement d'une VC d'1 à 4m de plate-forme au lieu-dit MOLLET	Commune
35	Aménagement du carrefour pour la desserte de Blamigon	Commune
36	Sécurisation du carrefour au départ de la route des Aigles	Commune
37	Sécurisation des croisges de la route de la Chapelle	Commune
38	Aménagement d'un espace public autour de l'église	Commune
39	Etalard	Commune
40	Tracés de retournement au lieu-dit MOLLET - LES CLOTETONS	Commune
41	Déviation agricole de Gaimo	Commune
42	Réalisation de fenêtres SOUS CHATEL (liste à cadre du cadre) no-tes	Conseil Du-ms
43	Aménagement d'un cheminement le long du CBN (liste à cadre du cadre no-tes	Conseil Du-ms
44	Réalisation d'une passerelle sur le CBN (liste à cadre du cadre) no-tes	Conseil Du-ms
45	Réalisation d'une passerelle sur le nant (liste à cadre du cadre) no-tes	Conseil Du-ms
46	Réalisation du cirage au lieu-dit VOISI BOVINE	Commune
47	Création d'un parking public au lieu-dit LES PLACETS	Commune
48	Cone de dejeb de lave au lieu-dit LE CHEVALON	Commune
49	Cone de dejeb de lave au lieu-dit LES LANCHES	Commune
50	Cone de dejeb de lave au lieu-dit LES PARAZ-DES	Commune
51	Cone de dejeb de lave au lieu-dit LES CHUILES	Commune
52	Elargissement de la voi (Route de lieu-dit LAPRAZ SSVAEN)	Commune
53	L'hebergement pédestre le long de la route départementale depuis le nord-point de la fraction jusqu'au lieu-dit LES	Commune
54	Elargissement de la route départementale (entre Sixt-Fer-à-Cheval et le col	Commune
55	Desserte agricole des Plaines	Commune
56	Cone de dejeb de lave au lieu-dit LES CHENEVIERS	Commune
57	Aire de dévalage piétonnière au lieu-dit LES PINS DE LA CHUTE DES	Commune
58	Elargissement pour stationnement au lieu-dit LES MARAIS (liste à cadre du cadre)	Commune